



# FORMULAIRE DE DEMANDE DE LOCATION DE SALLE

A retourner complété et signé à la Mairie :

Chemin des Briffords 13, 1244 Choulex ou

[info@choulex.ch](mailto:info@choulex.ch)

## COORDONNEES DU REQUERANT OU DE LA REQUERANTE

Personne responsable
Nom : Prénom : Adresse : Adresse électronique : Téléphone :
Nom de l'association <i>(indispensable pour le local des sociétés)</i>
Nom :

## DEMANDE DE LOCATION

Salle polyvalente <input type="checkbox"/> Salle de rythmique <input type="checkbox"/> Salle de Gym <input type="checkbox"/> Entrée et bar Autres espaces <input type="checkbox"/> Couvert du stade <input type="checkbox"/> Salle des sociétés <input type="checkbox"/> Terrain de pétanque <i>(avec l'accord de la société de pétanque « Amicale de la Seymaz » à transmettre avec la présente demande)</i>
Type d'événement :
Date de la location souhaitée Le  Horaire visé De                    à                    (maximum 2h du matin)

*Par ma signature, je déclare avoir pris connaissances des conditions liées à la location de la salle ou du couvert du stade et du Règlement relatif à la salle louée. Je comprends que je suis responsable de tout dommage causé par mes invités ou moi-même, ainsi que des nuisances générées par l'organisation de mon événement.*

**Ceci ne constitue qu'une demande. La commune se chargera de vérifier les conditions et la disponibilité de l'espace demandé. La location sera confirmée par la signature du contrat.**

Date

Lieu

Signature

### **Généralités**

*Dès lors que votre évènement est accessible au public, vous devez remplir une demande d'autorisation de manifestation.*

*La commune gère les disponibilités des espaces et est seule à décider d'autoriser ou de refuser une location.*

*La mise à disposition de matériel informatique, de mobilier ou de vaisselle est possible selon les locations.*

*Une demande préalable incluant un descriptif complet des besoins doit être fournie au moment de la demande de location de l'espace. L'utilisation de vaisselle à usage unique est interdite.*

*Les locations ne sont possibles qu'une fois par année par foyer.*

*La salle polyvalente n'est pas louable pendant les vacances scolaires, ni les week-ends de Pâques, de l'Ascension et de Pentecôte.*

*Les associations et sociétés de la commune disposent des espaces à titre gracieux.*

*Dans tous les cas, nous rappelons que l'organisateur reste responsable de tout dommage causé à des tiers ou dégâts et nuisances provoqués par son occupation de l'un des espaces. Il devra par conséquent en assumer les risques et frais en découlant.*

### **Terrain de pétanque et salle des sociétés** (uniquement pour les sociétés et associations choulésiennes)

- ➔ La salle des sociétés offre une capacité de 20 personnes
- ➔ La location peut s'étendre jusqu'à 22h au plus tard
- ➔ L'espace de cuisine, le point d'eau et le frigo sont à disposition
- ➔ Un chauffage peut être inclus sur demande préalable
- ➔ Il n'y pas de parking assuré

Quelques conditions tout de même...

Le règlement affiché sur place doit être lu avec attention.

La salle doit être rangée, propre et nettoyée après utilisation.

*Règlement disponible sur le site Internet de la commune :*

### **Salle polyvalente : salle de rythmique et salle de gym**

- ➔ Elles offrent une capacité d'environ 120 personnes chacune
- ➔ La location peut s'étendre jusqu'à 2h du matin au plus tard
- ➔ Le coût est de CHF 100.- (une caution de CHF 250.- est également demandée)
- ➔ Les espaces cuisine et bar (incluant un frigo) peuvent également faire partie de la location
- ➔ Un accès au parking souterrain est possible

Quelques conditions tout de même...

Un versement de CHF 350.- est demandé à la signature du contrat. La caution de CHF 250.- est restituée si les locaux sont rendus propres et sans dégât.

La salle doit être rangée et nettoyée au moment de rendre les clés (chaises empilées par 10, tables nettoyées et pliées, salle balayée et propre). Un inventaire est effectué avant la prise de location et à la remise.

Nous vous invitons à vous référer au Règlement relatif de la salle polyvalente.

*Règlement disponible sur le site Internet de la commune :*

### ***Couvert du stade***

- ➔ Jouxant le stade de football, il offre une capacité d'accueil de 250 personnes en extérieur
- ➔ La location peut s'étendre jusqu'à 2h du matin au plus tard
- ➔ Le coût est de CHF 200.- pour les foyers choulésiens et de CHF 400.- pour les personnes extérieures à la commune (une caution de CHF 500.- est également demandée)
- ➔ Il n'y a pas d'espace cuisine à disposition. Un point d'eau, des tables, un accès aux WC et une déchetterie enterrée sont cependant disponibles et accessibles
- ➔ Un accès au parking en plein air est garanti

Quelques conditions tout de même...

La caution de CHF 500.- est demandée à la signature du contrat. La somme est restituée si le couvert est rendu propre et sans dégât.

L'espace doit être propre et libre de tout encombrement à la fin de la location. Les déchets auront été évacués conformément aux instructions données au moment de la signature du contrat de location.